

PUBLIÉ LE 24/09/2025

L’ANSM publie son index d’égalité professionnelle 2024

VIE DE L’AGENCE - PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

Dans le cadre du plan d’action global au sein de la fonction publique sur l'égalité entre les femmes et les hommes, l’ANSM publie son index d’égalité femmes-hommes.

En 2024, l’Agence obtient un score proche de 98/100. Ce résultat dépasse largement le minimum règlementaire recommandé (75/100).

La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l’accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a introduit l’obligation annuelle de calcul et de publication d’un score présenté sur 100 points pour les ministères et établissements publics de plus de 50 agents. Cet outil, déjà obligatoire depuis 2019 dans les entreprises du secteur privé de plus de 50 salariés, permet de mesurer de façon transparente les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Les modalités de calcul de notre index reprennent celles de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). L’index « fonction publique » porte sur trois éléments de comparaison :

- Égalité de rémunération pour les fonctionnaires : écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes ;
- Égalité de rémunération pour les contractuels : écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes ;
- Nombre d’agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations de l’établissement.

En 2022 et 2023, l’ANSM obtenait un score de près de 94 points, au-dessus de la moyenne des ministères sociaux et du score minimal recommandé (75/100).

En 2024, elle obtient le score remarquable de 98/100. L’Agence atteint ainsi cette année la note maximale sur l’indicateur relatif à la répartition femmes-hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations de l’établissement : une égalité parfaite est observée en 2024 (contre 6 femmes et 4 hommes en 2023).

Index égalité ANSM (en points)	**Score maximal pondéré (en points)**	**Score de l'ANSM pondéré 2024 (en points)**	**Score de l'ANSM pondéré 2023 (en points)**	**Score de l'ANSM pondéré 2022 (en points)**
Égalité de rémunération pour les fonctionnaires	6	5,7	5,7	5,85
Égalité de rémunération pour les contractuels	74	72,15	72,15	72,15
Dix plus hautes rémunérations	20	20	16	16
TOTAL	100	97,85	93,85	94

Ce résultat illustre notre engagement durable en faveur de l’égalité professionnelle. Il s’inscrit dans notre politique globale de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et dans notre plan d’action « Diversité & Inclusion 2024-2026 ».

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 05/12/2024

L’ANSM publie son index d’égalité professionnelle 2023

VIE DE L’AGENCE
PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES



PUBLIÉ LE 01/02/2024 - MIS À JOUR LE 05/12/2024

L’ANSM publie son index d’égalité professionnelle 2022

VIE DE L’AGENCE
PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

Pour en savoir plus

Toutes et tous égaux - Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027
Loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique